



4.6.1 - ALLOCATION POUR LA MOBILITE ETUDIANTE

Frais de séjour

L'établissement versera aux étudiants une bourse mensuelle contribuant aux frais de séjour et de voyage. Le montant de la bourse sera déterminé par l'établissement à partir de l'intervalle fixé par l'agence pour chaque groupe de pays et chaque type de mobilité :

Attention, les pays soulignés ont changé de groupe ! Uniquement applicable à partir de la convention 2018.

Groupe	Pays de destination	Mobilité d'études	Mobilité de stage	Mobilité d'études ou de stage pour les étudiants inscrits établissements situés dans un PTOM
G1	<u>Danemark</u> , Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, <u>Luxembourg</u> , Norvège, <u>Suède</u> , Royaume-Uni	270 € - 370 €	420 € - 520 €	770 €
G2	<u>Allemagne</u> , Autriche, <u>Belgique</u> , Chypre, Espagne, France, Grèce, <u>Italie</u> , Malte, Pays-Bas, Portugal	220 € - 320 €	370 € - 470 €	720 €
G3	Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, <u>Croatie</u> , Estonie, Hongrie, Lettonie, <u>Lituanie</u> , Pologne, <u>République Tchèque</u> , Roumanie, Slovaquie, <u>Slovénie</u> , Turquie	170 € - 270 €	320 € - 420 €	670 €

La différenciation des bourses devra être opérée selon les paramètres suivants :

- Ecart minimum de 50 € entre chacun des 3 groupes de pays
- Obligation de verser le même montant de bourse pour les étudiants associés à un même groupe excepté pour les étudiants ayant des besoins spécifiques
- **Ecart fixe de 150 €** entre les mobilités d'études et de stage associées à un même groupe
- Le soutien complémentaire pour les étudiants issus de milieux défavorisés n'est pas pris en charge par l'Agence nationale¹

A l'issue de la procédure de sélection des étudiants et d'attribution des bourses, l'établissement devra impérativement publier de manière transparente les taux applicables sur son site internet. En d'autres termes il n'est pas possible de revoir à la hausse ou à la baisse le montant mensuel des bourses une fois les taux fixés et publiés.

¹ Conformément au guide du programme 2018 page 68-69, l'autorité nationale a décidé en concertation avec l'agence nationale de ne pas appliquer un complément financier pour les étudiants boursiers sur critères sociaux dans la mesure où il existe déjà un système équivalent au niveau national et régional.

4.6.2 - ALLOCATION POUR LA MOBILITE DES PERSONNELS

Frais de séjour

Pour la mobilité des personnels de l'éducation, le programme Erasmus+ répartit les pays participant au programme en 3 catégories selon le niveau du coût de la vie dans chacun de ces pays et module les taux de bourse suivant cette classification. Il ne s'agit pas de taux minima ou maxima mais bien de **montants fixes**.

A compter du 15^{ème} jour d'activité jusqu'au 60^{ème} jour, le taux journalier baisse à 70 %.

Attention, les pays soulignés ont changé de groupe ! Uniquement applicable à partir de la convention 2018.

Groupe de pays	Pays de destination	Taux journalier jusqu'au 14ème jour d'activité
Groupe 1	Danemark, <u>Finlande</u> , Irlande, <u>Islande</u> , <u>Liechtenstein</u> , <u>Luxembourg</u> , <u>Norvège</u> , Suède, Royaume-Uni	119 €
Groupe 2	<u>Allemagne</u> , Autriche, Belgique, Chypre, <u>Espagne</u> , France, Grèce, Italie, <u>Malte</u> , <u>Pays-Bas</u> , <u>Portugal</u>	106 €
Groupe 3	Ancienne République yougoslave de Macédoine, <u>Bulgarie</u> , <u>Croatie</u> , <u>Estonie</u> , <u>Hongrie</u> , Lettonie, <u>Lituanie</u> , <u>Pologne</u> , <u>République Tchèque</u> , <u>Roumanie</u> , Slovaquie, <u>Slovénie</u> , <u>Turquie</u>	92 €

des coûts liés aux jours de voyage

Le bénéficiaire peut décider de comptabiliser une journée supplémentaire pour le voyage la veille du premier jour d'activité à l'étranger et/ou le lendemain du dernier jour d'activité à l'étranger, cette/ces journée(s) est/sont ajoutée(s) à la durée de la période de mobilité et est/sont également prise(s) en compte pour le calcul des frais de séjour.

Frais de voyage

La contribution aux frais de voyage porte sur les trajets « aller et retour » vers le lieu du séjour. Elle est calculée sur base de la distance parcourue selon les tranches kilométriques et les montants repris dans le tableau ci-dessous. Attention, seul le trajet aller doit être pris en compte dans la détermination de la distance et du taux.

Par exemple, un membre du personnel effectuant une mission de Bordeaux à Barcelone (distance « aller » de 443 km) recevra 180 € pour ses frais de déplacement. Un outil de calcul de la distance a été développé par la Commission européenne et doit impérativement être utilisé: http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_fr.htm.



Distance KM	Taux
10-99 Km	20€
100-499 Km	180€
500-1999 Km	275€
2000-2999 Km	360€
3000-3999 Km	530€
4000-7999 Km	820€
A partir de 8000 Km	1 500€